Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2016)
Heft: 5

Artikel: Au service de l'innovation
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-681937

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AU SERVICE DE L'INNOVATION

Le Fonds de technologie suisse a pour objectif de soutenir des entreprises innovantes dont les produits contribuent à la protection du climat. Le fonds aide des projets en leur accordant une garantie financière qui leur permet de demander un prêt à un établissement financier.

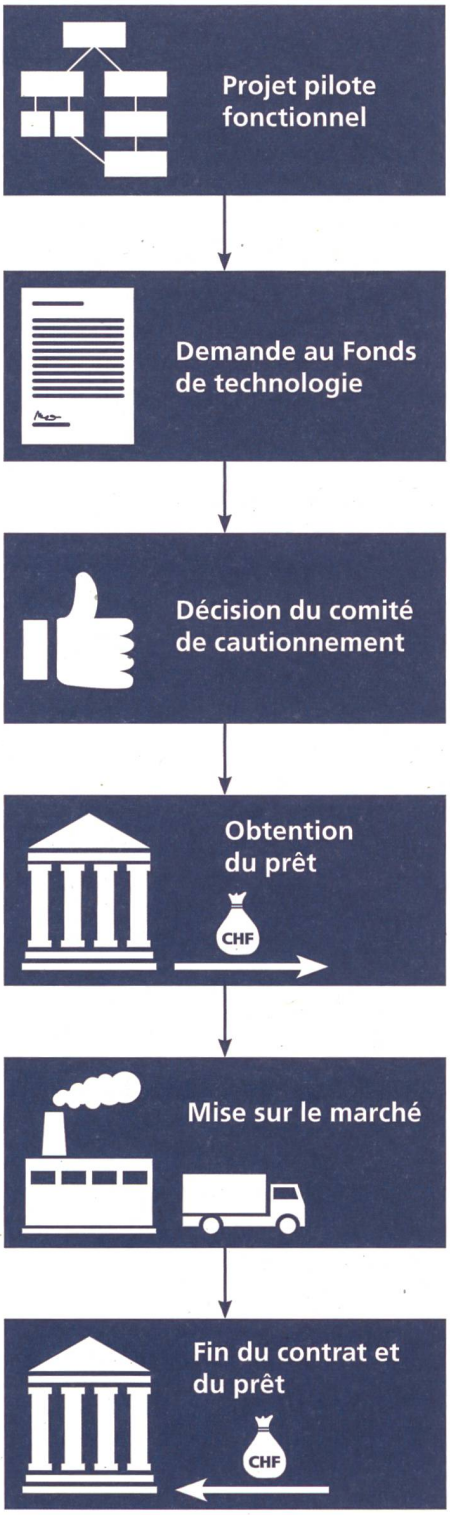

Source: OFEN

Créer un nouveau produit et finaliser un prototype qui fonctionne est déjà souvent un énorme défi, tant technologique que financier, pour les entreprises. Et lorsqu'il est question de passer à la commercialisation, une nouvelle tâche ardue attend les entreprises, le financement. Car parfois, les banques jugent qu'en raison de la phase où se trouve l'entreprise, il est trop tôt pour accorder un prêt. C'est là que le Fonds de technologie, dont la responsabilité stratégique pour la mise en œuvre incombe à l'Office fédéral de l'environnement OFEV, entre en jeu.

Une analyse approfondie

Un cautionnement de la part du Fonds de technologie appelle le respect de critères importants, comme la localisation de la plus-value principalement en Suisse ou encore le fait que le produit soit commercialisable. La première étape consiste à remplir un questionnaire online qui permet de déterminer si la firme et l'innovation apportée correspondent à l'objectif du Fonds de technologie.

Après une étude très fine de l'entreprise, de son apport au niveau de l'innovation, c'est au tour des finances d'être passées au peigne fin. «Afin de réduire le risque, nos spécialistes techniques et économiques réalisent un audit préalable approfondi, qui détermine notre décision et permet en outre de soutenir les responsables du projet», explique Philippe Müller, responsable de la section Cleantech de l'OFEN et membre du comité de cautionnement du Fonds de technologie.

Ce comité compte sept membres représentant les autorités, le secteur de la recherche et du monde de la finance. «Pour nous, le projet doit être à la fois proche de la mise sur le marché, très innovant et surtout diminuer les émissions CO_2, avec certaines garanties de succès.» Globalement, le Fonds de technologie prend plus de risques que les banques, c'est pour cela qu'il étudie donc chaque dossier en détail en prêtant une attention particulière à la santé de l'entreprise. «Dans le cas d'un bon projet, le comité n'a pas de problème à porter le risque technologique pour autant que la situation de l'entreprise soit saine», souligne Philippe Müller. En cas de décision finale favorable du comité, l'OFEV fournit à l'entreprise des documents qui lui permettront de demander un emprunt bancaire avec la garantie de cautionnement du Fonds de technologie.

> «Le projet doit être à la fois proche de la mise sur le marché, innovant et surtout diminuer les émissions CO_2»
> *Philippe Müller, comité de cautionnement*

24 entreprises soutenues

Pour ses cautionnements, le comité dispose d'un fonds de 150 millions de CHF mis à disposition par la Confédération. Après le remboursement du prêt, dans les deux à dix ans, l'argent bloqué est à nouveau libéré dans les caisses du Fonds de technologie. Depuis son lancement en janvier 2015, 24 entreprises ont déjà obtenu un cautionnement ou une garantie pour un cautionnement, et 19 demandes sont encore en traitement. Elles viennent de toute la Suisse, certaines avaient déjà participé aux projets pilotes et démonstration du programme Cleantech. Fin juillet 2016, il restait environ 120 millions CHF pour cautionner des entreprises innovantes. *(luf)*